

N° Adhésion :

<u>INFORMATIONS ET COORDONNEES</u>	
Nom et Prénom	
Date de Naissance	
N° MSA	
Adresse	
Téléphone	
Adresse Mail	
Statut dans l'entreprise (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familiale)	
<u>EXPLOITATIONS</u>	
Nom exploitation	
Statut exploitation (EARL, GAEC, INDIV, SCEA ...)	
N°SIRET	
N°APE	
PRODUCTION (maraichage, arboriculture, viticulture, élevage bovin, élevage ovin, élevage caprin...)	
Nombre de salarié	

COTISATION

- Adhésion annuelle à 20 euros si prise au mois de janvier et février.
- Adhésion annuelle de 40 euros

REGLEMENT

- Par virement (IBAN : FR76 1710 6000 0018 3222 6300 094 BIC : AGRIFRPP871)
Date du virement :
- Par chèque (à l'ordre du Service de Remplacement Pyrénées Orientales)
Chèque N° :

Je déclare adhérer au Service de Remplacement des Pyrénées-Orientales pour l'année 2022 et :

- Reconnais avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement intérieur et ses annexes ;
- Reconnais avoir pris connaissance et accepte la protection des données personnelles* ;
- Reconnais avoir réalisé et mis à jour le DUERP de mon entreprise.
-

Fait à :

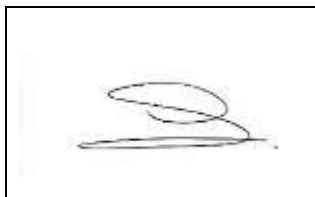
Le :

La Présidente de SR Pyrénées Orientales

L'adhérent

Aurélie CONILL

Prénom NOM




C'est quoi ?

Un service fait par les agriculteurs **pour les agriculteurs**. Lors de moments clés de la vie, le service de remplacement est présent pour assurer la continuité de votre exploitation.

Pourquoi ?

- Congé **maternité** ou **paternité**
- Arrêt **maladie** ou **accident du travail**
- Aide au **répit**
- **Congés**
- **Mandat syndical**
- **Formation**
- **Développement agricole**

Comment ?

Le service se charge de tout : de la demande de prise en charge du remplacement aux démarches administratives avec le salarié (déclaration d'embauche, contrat de travail, fiche de salaire, fin de contrat...).

Une convention est établie entre l'exploitant et le service de remplacement afin de vous mettre à disposition un **salarié** en fonction de votre activité.

Combien ça coute ?

Tarif horaire sans aide : **20.10€ soit 140.70€ la journée**

Motif de remplacement	Partenaires et conditions	Tarif horaire	Tarif journée (7h)
Maladie et Accident de travail	MSA (jusqu'à 161 h)	4.02€	28.14€
Maternité	MSA 100%	-	-
Paternité	MSA (jusqu'à 25 jours)	1€34	9€38
Aide au répit	MSA 100%	-	-
Congés	Crédit d'impôt de 50% pour 14j ou 60% si arrêt de travail	17.15€	120€
Formation	Exploitant de - 40 ans	4.03€	28.20€
	Exploitant de + 40 ans	9.38€	65.70€
Développement agricole rémunéré**	Exploitant de - 40 ans	9.38€	65.70€
	Exploitant de + 40 ans	14.74€	103.20€
Développement agricole non rémunéré**	Exploitant de - 40 ans	4.03€	28.20€
	Exploitant de + 40 ans	9.38€	65.70€
Mandat syndical**	JA, FDSEA, Conf. paysanne, Coord.rurale	4.03€	28.20€

**** Sous réserve de l'enveloppe CASDAR disponible et dans la limite de jours affectés par personne. Vous pouvez bénéficier de ces tarifs uniquement si vous êtes adhérent à notre association.**

Contactez-nous :

pyrenees-orientales@servicederemplacement.fr

04 68 51 90 82 ou 06 30 95 53 23

Service de Remplacement 66 - 19 av de Grande Bretagne - 66000 PERPIGNAN